

NOUVEAU

À partir du 1er avril 2019,
le geste de tri est simplifié
sur l'ensemble du territoire de la
Communauté de communes Thelloise



Six communes (Blaincourt-lès-Précy, Boran-sur-Oise, Cires-lès-Mello, Mello, Précy-sur-Oise et Villers-sous-Saint-Leu) étaient déjà passées aux extensions des consignes de tri en 2012. À partir du 1er avril 2019, ces changements vont concerner toutes les communes de la Thelloise !

Le geste du tri est simplifié et permet de mettre tous les emballages métalliques et plastiques, cartons et tous les papiers dans votre bac jaune !

**ATTENTION !**

La collecte devient hebdomadaire !

Les agendas de collectes sont à découper ✂

PAGES 5-6 : Toutes les communes sauf Chambly

PAGES 7-8 : Chambly uniquement

Blaincourt-lès-Précy, Boran-sur-Oise, Cires-lès-Mello, Mello, Précy-sur-Oise et Villers-sous-Saint-Leu :

LES CALENDRIERS ONT DÉJÀ ÉTÉ DISTRIBUÉS PAR VOTRE COMMUNE

Retrouvez tous les calendriers sur www.thelloise.fr

Vous avez reçu dans votre boîte aux lettres avec ce journal, un autocollant rappelant les consignes de tri que vous pourrez coller sur votre bac jaune.

Un courrier avec un mémo-tri vous sera aussi envoyé. Il est également disponible en mairie.

Le bac bleu ne sert plus pour le tri

Que devient mon bac bleu ?

Réponse à deux questions fréquentes

- Dois-je laver les déchets qui vont dans la poubelle jaune ?
Non, il ne faut pas laver vos emballages, il faut juste qu'ils soient vides.
- Est-ce que je peux mettre ma bouteille de lait dans mon paquet de céréales ?
Non, il faut tout mettre en vrac dans le bac de tri !



Réponse page suivante

Que devient mon bac bleu ?



Les habitants dotés d'un bac bleu peuvent l'utiliser **en bac d'ordures ménagères exclusivement** dans lequel sont placés les sacs poubelles contenant les épluchures, les restes de repas, les balayures, les couches, les mouchoirs et essuie-tout en papier, la litière et la vaisselle cassée. Pour rappel, les restes de repas et les épluchures peuvent aller au compost.

Vous pouvez donc coller le 2ème autocollant sur votre bac bleu pour les ordures ménagères.

La collecte des ordures ménagères devient hebdomadaire sur toutes les communes

(et bi-hebdomadaire pour les ordures ménagères pour l'habitat collectif concentré de Chambly, Mesnil-en-Thelle, Neuilly-en-Thelle, Noailles et Sainte-Geneviève ainsi que pour les maisons de ville de Chambly)

